

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien

Excusés : Mme LEFORT Dominique (procuration à Aurélie CHARDON)

Absent : M.VIENNET Julien

Convocation du 22/11/2021

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 24 Septembre 2021
- Lancement appel d'offres - travaux route départementale

Demande subventions

Point sur les essais en cours

- Forêt - destination des coupes 2022
- Hangar Attelages des deux lacs
- Renouvellement baux communaux
- Urbanisme - point sur les dossiers en cours

Dossier clôture

- Budget - ouverture des crédits d'investissement 2022
- Affaires diverses
 - Avancée dossier pastoralisme
 - maison santé Oye et Pallet
 - Financement projet école
 - colis Noël 2021
 - divers

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : l'adhésion au groupement d'achat d'énergies et la modification des tarifs de la salle de convivialité. Accord du conseil

1 - Approbation Compte-Rendu du 24 septembre 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Travaux Route départementale

Le cabinet JD BE a lancé la consultation des entreprises, avec une date de remise des offres fixée au 17 décembre 2021.

Le coût des travaux est estimé à 380 000 € HT, avec réfection de la route jusqu'au croisement de la route de Vaux, sur demande du STA. L'enrobé sera pris en charge par le Conseil départemental.

Au niveau du marché, 2 conseillers demandent si JDBE peut ajuster quelques lignes de l'appel d'offres, notamment concernant les déblais mis en décharge et l'utilisation du fraisat.

Des dossiers de subvention seront déposés auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental au titre du C@p25 et des amendes de police pour les aménagements de sécurité. A ce jour, les assiettes subventionnables ne sont pas connues. Accord du conseil pour déposer les dossiers.

Un travail de relevé topographique le long de la route départementale avait déjà été effectué mais nécessite un approfondissement pour délimiter à quelques endroits, les propriétés communales et privées.

Point sur les essais en cours (du 3 au 25 novembre) avec des bali-routes sur la route départementale et pour l'abri-bus : Des ajustements et autres possibilités pourront faire l'objet de nouveaux essais au printemps.

3 - Forêt - destination des coupes 2022

L'ONF a proposé pour 2022, l'exploitation des parcelles 31 et 32 (volume estimé à 400 m³). Cette parcelle a été vendue en pré-vente à la scierie Chauvin au prix de 95 € / m³.

Report des autres coupes prévues au plan d'aménagement (parcelles 3, 6, 7, 11, 15, 21, 22, 24 et 25). Seules les coupes sanitaires sont effectuées en 2021-2022.

4 - Hangar chevaux et renouvellement baux communaux

Monsieur le maire rappelle l'acquisition du hangar situé rue des Grangettes. Ce hangar peut faire l'objet d'une location pour des chevaux et du stockage de foin.

Il présente les différentes catégories et tarifs fixés par l'arrêté d'indice de fermage de la DDT. Le Conseil décide de fixer le loyer à 660 € / an.

Ce tarif sera proposé aux Attelages Aroules, intéressés par cette location. Le Conseil autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

Monsieur le Maire informe que certains baux sont à renouveler (échéance en 2021) avec les mêmes conditions que précédemment. Le conseil autorise le maire à signer des baux environnementaux avec les agriculteurs concernés (Gaec Paris, J.Viennet et Attelages aroules).

5 - Urbanisme

Le permis de construire de M. Vuillemin et Mme Monnet a été accordé.

Le CU opérationnel déposé par Mme Loichot a été refusé.

Clôture : accord donné à M.Cachod Sébastien pour une clôture en panneaux rigides avec brise-vue.

6 - Achat groupé d'électricité

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère par l'intermédiaire du SYDED à un groupement d'achat d'énergie, depuis 2018. En 2021, cette offre a permis d'économiser 1 105 €.

Le conseil accepte de renouveler cette adhésion.

7 - Ouverture de crédits d'investissement 2022

Monsieur le maire rappelle que la commune ne peut payer de factures d'investissement avant le vote du budget. Le conseil autorise le maire à ouvrir les crédits 2022 pour régler les factures en janvier et février 2022.

8 - Affaires diverses

- Un défibrillateur a été installé sur le bâtiment de la mairie. Monsieur le maire présente un contrat de maintenance (140 € HT/an). Accord du conseil

- Pastoralisme : les travaux ont été réalisés en partie ; restent ceux du Sillet.

- Groupama : remboursement du montant relatif à l'entretien des extincteurs. Accord du conseil.

- Maison santé Oye et Pallet : le dossier a été déposé par l'équipe de tous les personnels de santé. La CCLMHD a réalisé plusieurs réunions à ce sujet, notamment la conférence des maires de novembre.

- Ecole Oye et Pallet : le reste à charge pour les 4 communes est estimé à 315 000 € HT financé par un emprunt.

- Colis de Noël 2021 : se pose la question de la distribution de ces colis, sans rentrer en contact avec les personnes de plus de 70 ans.

Sapins de Noël : une distribution sera réalisée comme les années passées pour financer la coopérative de l'école.

- Salle convivialité : le conseil décide de modifier les tarifs de la salle de convivialité, qui n'ont pas été réévalués depuis 2011. Accord du conseil.

- Remplacement du frigo de la mairie à prévoir. Accord du conseil.

Séance levée à 22 h 45

Malpas, le 30 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Bernard THERY

